



RENÉ KIEFFER



Chez { *Juillet Graveur rue de Bièvre vis à vis le 3^e Reverberes pres la place Maubert*
Onfroy Libraire, Quay des Augustins, au Lys d'Or

Q.6057



ORIGINE

Des Grands et premiers Officiers Militaires Commandans des Armées Francoises

A Compter depuis Clovis dans la premiere Race, presque tous les Rois de France ont en personne commandé leurs Armées, dans la Seconde, tous nos Rois ont quelque fois commandé les Armées, dans la troisieme, il s'en trouve peu qui se soient entièrement dispensés de cette royale fonction. Les Maires du Palais durant la premiere Race s'emparerent avec le temps du commandement des Armées. Sous la seconde Race c'estoit un Duc; et ce Duc en vertu du pouvoir que sa commission lui donnoit sur le militaire tant quelle duroit se qualifioit de Duc de la Nation. Robert le fort Comte d'Anjou, Duc des Francois fut Général d'une Armée dans les Marches Angloises. Quand Nos Rois ne commandoit point en personne, ils choisissoit pour Lieutenant General aux quelques uns de leurs Vassaux des plus distingués par leurs noblesse leurs rang, leur richesse et leur expérience dans la guerre. Ce choix fut arbitraire, jusqu'à ce que le Commandement des Armées fut attaché à certaine charge et dignités dont je vais parler.



DESCRIPTIONS GENERAL DE LA FRANCE.

Ce Royaume fondé en 420, est borné au Nord par l'Angleterre, les Pays Bas et l'Allemagne, au Sud par la mer Méditerranée et l'Espagne à l'Est, par l'Italie, la Suisse et l'Allemagne; et à l'Ouest, par l'Océan. Il a 240. Lieues de long et 225. de large on y compte 1300. Villes, 2400. Bourgs, et plus de 20. millions de personnes, dont on remarque qu'il y a un dixième plus de femmes que d'hommes la religion catholique, Apostolique et Romaine est celle de l'état, **LOUIS XVI^{ème}** du nom et qui fait le délice de ses sujets est le soixante sixième Roi; il porte le titre de Roi très Chrétien et le Fils aîné de l'Eglise.

Il n'est point d'Etat où la douce température du Climat, la salubrité de l'Air et la fécondité du sol soient plus heureusement réunies. Il n'en est point où les Sciences les Arts et les Belles Lettres soient plus en honneur et mieux cultivés, l'activité et l'industrie de ses habitants, les loix de l'Etat, la bonté du terrain, dont contribue à la fertilité du Pays, le Roi est le plus puissant monarque de l'Europe; il entretient en temps de paix 250 mille hommes de troupes



reglées Louis XV: en a eu sur pied, pendant la dernière guerre, plus de 200. mille, ce royaume lui produit tous les ans 380. millions de revenu sans compter les parties casuelles, ses principales rivières sont la Seine, le Rhône, la Loire et la Garonne;

On le divise pour l'Etat Ecclesiastique, en 10. Archevêchés, 15. Evêchés, 44000. Cures ou Paroisses, 250. Commanderies de l'ordre de Malte, 16. Chefs d'Ordre et Congrégations, 1350. Abbayes de Religieux, y compris 16. grandes Abbayes Royales, 557. Abbayes de Religieuses, 12400. Prieurés, 15200. Chapelles, 14777. Couvents, tant Jacobins, Cordeliers, Augustins, Carmes, Chartreux, Benedictins, Bernardins, Minimes, Celestins, Capucins qu'autres. Et pour le Gouvernement Civil, en 31. Gouvernements Généraux, 12. Parlements, 12. Chambres des Comptes, 12. Cours des Aides, 4. Conseils Supérieurs, 32. Intendances et Generalités, 31. Cours des Monnoyes, 8. Intendances de la Marine et Colonies Françaises, 200. Elections, 53. Presidiaux, 61. Senechaussées, 130. Bailliages Royaux, 18. Departements des Eaux et Forêts, 24. Universités, 10. Academies, &c.

Capitaine Général.

Il y avoit dans l'Ancienne Milice françoise, un Capitaine Général dont l'autorité étoit celle de Général d'armée. Louis XIII. en 1625 donna le titre de Capitaine Général au Duc de Savoie pour les Armées d'Italie, et le Maréchal de Crequi qui commandoit dans ce pays eut ordre de lui obéir.

Colonels Généraux de l'infanterie françoise et étrangères.

Les Colonels Généraux ont été créés sous François I. cette Charge a été exercée d'abord par Commission en 1554 par Jean, sire du taix.

Colonels Génér. d'Infanterie des Suisses et Grisons.

Cette charge fut créée sous Charles IX. en 1552 sous le titre de Colonel Général de tout nos Gens de Guerre Suisses, à la réserve de ceux de la Compagnie de notre Garde ordinaire.

Colonel Général de la Cavalerie légère et étrangère.

Cette Charge a été créée sous Henri II. elle fut érigée en titre d'Office sous l'ancien titre de Capitaine Général de la Cavalerie légère Albanoise qui étoit sur pied en 1449, est occupée par M^r le Prince de Turenne depuis 1748.

Colonel Général de la Cavalerie Allemande.

Cette charge fut créée sous Louis XIII. en 1636, en faveur de Jean Streijbe qui l'eut par commission, cette Charge cessa et fut réunie à celle de Colonel Général de la Cavalerie légère et étrangère.

Colonel Général des Dragons.

Cette charge a été créée par Louis XIV. en 1668, en faveur du Duc de Lauzun. l'Édit fut publié en 1669.

Du Ban et Arriere-Ban.

Nos Rois se sont toujours réservé le droit de convoquer les Nobles c'est ce qu'on appelle à présent Ban et Arriere-Ban. Présentement le Roi envoie ses Lettres Patentes aux Baillifs, et Sénéchaux, et au Gouverneur de Province, portant ordre à tous Nobles et Vassaux tenants Fiefs, de se mettre en Armées et de se trouver prêts au jour et Lieux qui leurs seront distingués et désignés par le Gouverneur et Lieutenant, Général de Sa Majesté en leur Province.

Maréchaux de France.

Cette dignité es la première des Armées du Roi; elle a été créée sous Philippe Auguste en 1185. Alberic Clement seigneur de Metz a été le premier honoré de cette dignité. Nos Rois pour distinguer un Maréchal de France et lui donner un grade supérieur pour commander tout ceux qui se trouvent dans la même Armée ont créé pour cela la Charge de Maréchal Général des Camps et Armées.

Lieutenant Général des Armées du Roi.

La charge de Lieutenant Général des Armées du Roi n'est pas Ancienne On en trouve l'origine sous le Règne de Louis XIII. le Marquis de la Force servit en qualité de Lieutenant G^l sous le Prince de Condé 1638.

Maréchal des Camps et Armées du Roi.

Les Maréchaux de Camp ont été créés sous Henry IV. en 1598. sous François I. Il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoit le titre de Maréchal de Camp.

Brigadier des Armées du Roi.

Cette Charge de Brigadier des Armées du Roi fut créée par Louis XIV. en 1667; leur fonction est de conduire leurs Brig^{es} par tout ou le G^l l'ordonne.

Colonel

Cette Office militaire de premier qu'il a été dans les Armées (car il n'avoit au dessus de lui, que le Général) n'est plus qu'un quatrieme rangs des hauts Officiers qu'on appelle Officiers Brevetés La dignité de Colonel particulier dans l'Infanterie Francoise et Etrangere ne fut établie que vers l'an 1514, alors Francois I. permit au premier Capitaine de chaque Legion de porter ce nom

Marechal Général des logis de l'Armée

C'est M. le Marquis de Puy Segur qui le premier a fait valoir cette Charge dans l'Armée françoise il en fut pourvu en 1690 a l'Armée du Marechal d'Humieres n'étant qu'Aide-Major du Regiment du Roi

Major Général de l'Armée

C'est un Officier qui resout et concerte avec les autres Major de l'Armée les troupes qui doivent aller monter les gardes, celle qui doivent aller en parti composer les dettdchements ou escorter les convois

Maison Militaire du Roi

Cette Maison estoit autrefois appelée Compagnie a Cheval de la Garde ordinaire de sa Majesté les premiers Gardes ont été connus en 587. sous Gontran Roi d'Orleans, petit fils de Clovis I. ils ont été augmentés sous Charlemagne en 768. sous Philippe I. en 1060 et sous Louis VI. en 1108. il portoit autrefois la masse en qualité d'Huissiers Sergens d'Armes; ils l'ont quittée pour prendre l'Arc, ensuite l'Arbalète, le Javelot et la Lance, et le Mousqueton qu'ils ont encore aujourd'hui.

Quatre Compagnies des Gardes du Corps du Roi

Premiere Compagnie

La Premiere Compagnie des Gardes du Corps crée sous Charles VII; se nomme Ecoissois et par ce qu'autrefois elle n'étoit composée que d'ecossois actuellement ce sont tous françois

Seconde Compagnie

La Seconde Compagnie se nomme premiere Compagnie Francoise et fut crée sous Louis XI en 1473.

Troisieme Compagnie

La troisieme Compagnie qui se nomme la Seconde Compagnie françoise fut crée sous Louis XII en 1475.

Quatrieme Compagnie

La quatrieme Compagnie et la troisieme françoise fut crée sous Francois I. en 1514

Gendarme de la Garde du Roi

La Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi fut crée sous Henri IV a son Avenement à la Couronne, sous le nom d'Hommes d'Armes de ses Ordonnances

Chevaux Legers de la Garde Ordinaire du Roi

Cette Compagnie fut amenée de Navarre a Henry IV le Roi la mit au nombre de ses Gardes en 1599

Gendarmerie

Le Roi Charles VII. en 1445 créa quinze Compagnies auquel il donna le nom d'hommes d'armes

Gardes Francoise

Les Gardes Francoises furent créés en 1563 sous Charles IX pour être de la Garde de nos Rois. Ce ne fut qu'à l'Avenement d'Henri IV. à la Couronne que ce Corps eut le Lustre qu'il conserve encore aujourd'hui lequel ne peut être mieux défini, comme dit Dupleix qu'en le comparant aux Bandes pretoriennes des Empereurs Romains et au Janissaires des Turcs.

Gardes Suisses

Le Regiment des Gardes Suisses a été créé sous Louis XIII en 1616

Regiment

C'est un Corps de troupes composé, si c'est Infanterie, d'un ou plusieurs Escadrons les uns et les autres sont commandés par un Officier supérieur nommé Colonel dans l'Infanterie et Mestre de Camp dans la Cavalerie. L'Infanterie françoise a été mise en Corps de Regiment plutôt que la Cavalerie. On en fait monter l'Origine à Henri II. en 1558.

Infanterie Francoise

Jusqu'au regne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une très médiocre reputation, n'ayant pas, dit Brantôme, toujours été considéré comme le plus sur appui de l'état, Mais ce Prince voulant régler son Infanterie, comme il avoit fait sa Cavalerie il en forma une toute nouvelle, à laquelle il donna le nom de Françoises Archers. Cette institution eut une si heureuse suite que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. le Roy crea quatre Capitaines Generaux pour la commander qui avoit chacun quatre mille Archers divisés par Compagnies de cinq cent hommes, et chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Cette nouvelle Infanterie ne demeura sur pied que vers la fin du regne de Louis XI, et ce fut sous celui de Louis XII quelle commença à former l'éclat dont elle jouit aujourd'hui. Plusieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expédition de Naples cette nouvelle levée se fit sous le nom de Compagnies. les moindres étoient de cinq cents hommes d'autres montoient jusqu'à trois ou quatre mille hommes.

L'Infanterie étoit encor en cet état lorsque François I. à l'imitation des Romains, institua des Légions qu'il fixa au nombre de Sept, chacune étoit composée de six mille hommes, et faisoient en tout quarante deux mille hommes.

Ces légions ne durèrent qu'un certain temps; elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes;

Ces Compagnies étoient de trois à quatre cent hommes, et chacune sous le Commandement d'un Capitaine.

Outre cette Infanterie qui a subsisté sur un bon pied, jusqu'au regne d'Henry IV. il y en a une autre qui a subsisté presque sous le même regne, sous le nom d'Avanturiers.

Voilà en abrégé ce qu'a été l'Infanterie françoise, jusqu'à l'institution des Regiments dont voici les Uniformes.

Cavalerie

La première Cavalerie réglée par les Rois de France fut nommée Chevaux légers et Carabins ils furent divisés en Compagnie françoise de trois ou quatre cents Maître chacune tant Albanois que François, elles augmentèrent sous Louis XII. qui les solda en 1509 et leur donna un Capitaine General Albanois. elle furent enregimentées en 1635.

Infanterie et Cavalerie Etrangères

Il y a longtemps que la maxime de se servir de troupes étrangers est établie en France; Dès le règne de Philippe le bel, on y en a vu paroître, suivant le traité qu'il fit pour ce sujet avec Jean de Bailleul Roi d'Ecosse, Louis XI fut le premier qui prit des Suisses à son Services

Hussart

Cette espèce de Cavalerie n'est connue dans les troupes de France que depuis 1692

Dragons

Ce mot selon Ménage, paroît venir de ceux qu'on appelloit Draconerie dans les Armées Romaines, et qui portoient des figures de Dragons au haut d'une longue Lance ou bien que cette troupe a pris d'elle même le nom terrible de Dragons, pour se rendre redoutable et pour marquer son activité et sa valeur; ou bien que le Maréchal de Brissac qui imagina cette milice, leur donna lui même ce nom, ce n'est qu'en 1699 que l'Etat Major des Dragons a été créé

Artillerie et Génie

Le titre de Grand Maître de l'Artillerie a commencé d'être donné sous François I. ensuite sous Henri II. Charles IX et Henri III, Mais ce fut Henri IV. qui ajouta le plus de Splendeur à cette haute dignité en l'érigéant en charge de la Couronne en faveur de Maximilien de Bethune, Marquis de Rosny depuis Duc de Sully.

Maréchausées

Les Maréchausées furent créés sous Philippe I. en 1060 elle furent supprimées et rétablies par l'edit du mois de Mars 1720 sur le pied et du Corps de la Gendarmerie de France

Premier Ordre du Roi des Chevaliers de S^t. Michel

L'Ordre des Chevaliers de S^t. Michel fut institué à Amboise le premier Aoust de l'année 1469 par Louis XII

Second Ordre du Roi des Chevaliers du S^t. Esprit

L'Ordre des Chevaliers du S^t. Esprit a été institué à Paris sur la fin de l'année 1578 par Henri III

Troisième Ordre du Roi

Des Chevaliers Militaires de S^t. Louis

Cette Ordre fut institué par Louis XIV. en 1693 le nombre des Chevaliers de cet Ordre Militaire n'est point fixé c'est une récompense que le Roi accorde au mérite des Officiers qui se distinguent à son service tant sur terre que sur Mer.



Gardes Françaises .



Gardes Suisses .




BN

Picardie N^o. 1 .



Provence n° 2 .




Piemont N° 3 .



Blaisois N^o. 4 .



Navarre N^o. 5 .



FIN

Armagnac N^o. 6 .



BW

Champagne N^o. 7 .



Austrasie N^o. 8 .



BN

Normandie N^o. 9 .



Neustrie N^o. 10 .

II^e Suite



La Marine N^o. 11



Auxerrois N° 12



Bourbonnois n^o 13 .



Forés ^{Fin} N^o. 14 .



Bearn N^o. 15




Aginois N° 16 .



BH

Auvergne N^o. 17 .




Gatinois N^o. 18 .





Flandre n^o. 19.




Cambresis N^o. 20 .




Guyenne N^o. 21 .




 Viennois n^o. 22 .

III^e. Suite




Du Roy N° 23



Royal N° 24 .




Brie N^o. 25 .



BM

Poitou N^o. 26 .



Bresse N° 27 .



BN

Lyonnois N^o. 28 .



Du Maine N.º 29 .



Dauphin N^o. 30



Le Perche N^o. 31



Aunis N^o 32 .



Balsigny ^{BN} N^o. 33 .



Touraine N^o. 34 .



Savoie - Carignan N^o 35 .



Aquitaine N^o. 36 .



Anjou N^o. 37 .



Nivernois n^o. 38 .



Dauphine N^o. 39 .



Isle-de-France N^o. 40.



Soissonnois N^o. 41 .



BW

la Reine N^o. 42.



Limosin N^o. 43.



Royal-Vaisseaux N^o. 44 .




Orléans N°. 45




la Couronne N^o. 46 .

V^e. Suite .




Bretagne N^o. 47 .




Lorraine N^o. 48 .



Artois. N^o. 49.



Berri N° 50 .



Hainault N^o. 52 .



La Sarre N^o. 52 .



La Fere N°. 63 .



Alsace N° 54



Royal Roussillon N^o. 55.



Conde' N^o. 56 .



Bourbon N^o. 57.



Beauvoisis n^o. 58 .



Rovergue n° 59 .



Bourgogne n^o 60.



Royal la Marine N^o. 61.



Vermandois N^o. 62

VI^e. Suite



Anhalt N^o. 63 .



EN

Artillerie N^o. 64 .



Royal Italien N° 65.



D'erlach N^o 66 .



Boccard N^o 67 .



Sonnenberg N^o. 68 .




Castella N.º 69 .



Languedoc N^o. 70 .





Beauce N^o 71 .




BN
Waldner N^o. 72 .




Médoc N^o. 73 .




Vivarais N^o. 74.



Vexin N^o. 75 .



Royal-Comtois N^o. 76.



Beaujolois N^o. 77.



Monsieur N°. 78.



D'Aulbonne N^o. 79.




la Mark N^o. 80.



Penthièvre N^o. 81 .




Boulonnois N^o. 82 .




Angoumois N^o. 83 .



Conti N° 84 .




Saintonge N^o. 35.



Foix N^o. 86 .

VII^e. Suite




Rohan-Soubise N^o. 87.



Diesbach N^o. 88 .



BRP

Courten N^o. 89.



Dillon N^o. 90.



Berwick N° 91 .



Royal Suedois N^o. 92



Chartre N^o. 93.



Barois N^o. 94 .



Walsh ^{EN} *N^o. 95 .*



Enghien N^o. 96 .




Royal Baviere N^o. 97.



Troupes Provinciales N^o. 98.




Salis N^o. 99 .




Royal Corse N^o. 100 .

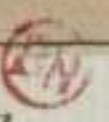


Nassau N°. 101 .




Muralt N^o. 102 .




Bouillon N^o. 103.



Royal deux ponts N^o. 104



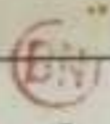
BN

Eptingen N^o. 105 .



Provincial de l'Isle de Corse N^o. 106.




Garde du Corp du Roy.

101



Gendarmes



Chevaux Légers



Gendarmerie de France



Colonel Général N^o 1 .



Mestre de Camp. N^o 2 .



Commissaire Général N^o. 3 .



Royal N^o 4 .




Regiment du Roi N^o. 5 .



Royal Etrangers N^o. 6 .




Cuirassiers du Roy N^o 7.



Royal Cravatte N^o. 8 .



Royal Roussillon N^o 9



Royal Piemont N^o 10 .



Royal Almand N^o. 11 .



Royal Pologne . N^o. 12 .



Royal Lorraine N. 13



Royal Picardie N^o 14 .



Royal Champagne N^o. 15 .



Royal Navarre N^o. 16 .



Royal Normandie N^o. 17.



La Reine n^o. 18.



Dauphin N° 19.



Bourgogne N^o. 20 .



Berri N° 21



Carabiniers N^o. 22 .



 Artois N° 23 .



BN

Orleans, N^o 24.



Colonel Général Dragon N^o. 1 .



Mestre de Camp General N^o 2 .



Royal n° 3.



EN

Du Roi N^o. 4 .



La Reine N^o. 5 .



Dauphin N^o. 6 .



BN

Monsieur N° 7.



Artois N°. 8 .



Orléans N°. 9 .



EM

Chartres N^o. 10 .



Conde' N^o. II .



Bourbon N^o 12 .



Conti ^{DM} N^o. 13 .



Penthievre N^o. 14



Boufflers N^o 15 .



Lorraine N^o. 16 .



BN

Custine N° 17 .



La Roche Foucauld n° 18 .



BN

Jarnae N^o 19 .




BN

Lanan N^o. 20 .




Belsunce N^o. 21 .




Languedoc N^o. 22 .




Noailles n^o. 23 .



Sehonberg N^o. 24



Berchény N^o 1




BN

Chamborant N^o 2



BN
Conflans n^o. 3 .




Esterhazy N^o 4 .




Lauzun



FIN

Marechaussée.

